

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins tenue à 19 h 00, le 21 septembre 2021, au 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne et par conférence téléphonique ou visioconférence, le tout tel que permis par arrêté ministériel en lien avec la pandémie de la COVID-19. Sous la présidence de monsieur Guillaume Tremblay, préfet :

Sont présents : Messieurs Marc-André Plante, Simon Paquin, Serge Gagnon, Yan Maisonneuve, Gabriel Michaud, Bertrand Lefebvre, Don Monahan et Roger Côté et mesdames Brigitte Villeneuve, Nathalie Bellavance, Nathalie Ricard et Anny Mailloux.

Sont également présents monsieur Claude Robichaud, directeur général et secrétaire-trésorier, madame Martine Baribeau, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe, madame Chantal Laliberté, directrice de l'aménagement et monsieur Pierre Daviault, directeur du développement économique et touristique.

13 511-09-21 Ouverture de la séance

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE la séance soit déclarée ouverte.

ADOPTÉE

13 512-09-21 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que proposé avec l'ajout des points 7.1, 7.2 et 7.3 tirés de la correspondance :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 24 août 2021
4. Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 14 septembre 2021
5. Liste des comptes à payer pour le mois de septembre 2021
6. Liste des chèques émis au mois d'août 2021
7. Dépôt de la liste de la correspondance – Suivi
  - 7.1 Appui à la MRC de Maskoutains – Appel de projets -soutien aux plans de développement de communautés nourricières – revendication
  - 7.2 Appui au Plan stratégique ARTM – Résolution concernant le plan stratégique de développement du transport collectif de l'autorité régionale de transport métropolitain (ARTM)

- 7.3 Participation à la Fête des récoltes organisée par la SODAM
8. Rapport de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins
9. Rapport du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins
10. Rapport du président du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins
11. Autorisation de paiement à SSQ, Société d'assurance-vie, Régime complémentaire de retraite (RCR) RAIM / MRC Les Moulins, pour les frais administratifs du régime de retraite de 2020
12. Dépôt du Rapport d'activités 2021 du Festival régional Grande Tribu et autorisation de paiement à la Société de développement et d'animation de Mascouche (SODAM)
13. Dépôt de l'Étude d'opportunité pour l'implantation d'un spa familial sur le territoire de la MRC Les Moulins
14. Autorisation de procéder au lancement de l'appel de projets du programme de relance commerciale touristique
15. Nomination du comité d'évaluation des projets présentés dans le cadre de l'appel de projets touristiques 2022
16. Nomination au comité consultatif économique (CCE) de la MRC Les Moulins (secteur éducation)
17. Autorisation de signature – Entente 2021-2022 entre la MRC Les Moulins et Futurpreneur Canada
18. Autorisation de signature – Entente entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Factum Santé et Médecine Sportive dans le cadre du Fonds Jeunes Promoteurs et autorisation de paiement
19. Autorisation de signature – Entente entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Agrumes & Melons dans le cadre du Fonds Jeunes Promoteurs et autorisation de paiement
20. Autorisation de signature – Convention d'incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l'entreprise 9424-2526 Québec inc. (21 Technico)
21. Préavis de l'entreprise Siga Automation et autorisation de signer un addenda
22. Autorisation de signature – Convention entre la MRC Les Moulins et l'entreprise VGAM Biosciences inc. relativement au Fonds d'aide à l'innovation (FAI) pour les « incubés » d'InnoHub La Centrale et autorisation de paiement
23. Prolongation du mandat pour des services professionnels de mentorat d'affaires
24. Dépôt du Mémoire de la MRC Les Moulins portant sur le plan d'action en entrepreneuriat 2022-2025

25. Dépôt d'une lettre signée par le directeur général de la MRC Les Moulins, adressée au ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI), portant sur la gestion des pardons de prêts et le suivi des dossiers au Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes (PAU-PME)
26. Site Internet de la MRC Les Moulins – Achat d'une banque d'heures pour l'optimisation du site, l'ajout de certaines fonctionnalités et l'amélioration des pages relatives aux services
27. Autorisation de signature – Addenda à l'Entente de compensation suite à des travaux d'aménagement, de retrait d'obstructions, de gestion de l'érosion et d'affaissement de talus dans un affluent du cours d'eau Ouimet-Gascon dans le secteur de la rue de La Coulée et de Place de Gryon à Terrebonne
28. Autorisation de paiement à l'entreprise Les Excavations F. Longpré Ltée - Travaux pour le retrait d'une obstruction sur le cours d'eau Cabane Ronde à Mascouche
29. Colloque virtuel de l'Association des Aménagistes régionaux du Québec (AARQ) du 19 au 21 octobre 2021
30. Dépôt du Mémoire de la MRC Les Moulins sur la Stratégie nationale d'urbanisme et d'aménagement des territoires (SNUAT)
31. Adoption du registre des projets 2020-2021 du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)
32. Adoption du bilan (rapport financier) du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) pour l'année 2020-2021
33. Organisation de la Virée Agro
34. Examen et approbation du règlement numéro 1001-335 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'agrandir les limites de la zone 8870-51 et d'en modifier la grille des usages et des normes pour le projet d'agrandissement de la place commerciale sise au 6160 rue Rodrigue (secteur La Plaine)
35. Examen et approbation du règlement numéro 1005-042 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1005 afin de réviser certains travaux et ouvrages assujettis ainsi que certains secteurs d'application
36. Examen et approbation du règlement numéro 1004-2-005 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement sur les permis et certificats afin d'assurer sa concordance au règlement relatif à la citation des biens et immeubles patrimoniaux ainsi qu'au règlement sur les PIIA
37. Autres sujets
38. Période de questions
39. Clôture de la séance

ADOPTÉE

13 513-09-21

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 24 août 2021

Il est proposé par monsieur Simon Paquin, appuyé par monsieur Yan Maisonneuve et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 24 août 2021 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉE

13 514-09-21 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 14 septembre 2021

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 14 septembre 2021, soit et est accepté pour dépôt.

ADOPTÉE

13 515-09-21 Liste des comptes à payer pour le mois de septembre 2021

Il est proposé par monsieur Serge Gagnon, appuyé par monsieur Yan Maisonneuve et résolu unanimement:

QUE la liste des comptes à payer pour le mois de septembre 2021 au montant de 165 779,14\$ incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui délégrant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est acceptée (annexe « *Comptes à payer – Septembre 2021* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-260 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 13 519,18\$ (divers postes budgétaires), pour le mois de septembre 2021 soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 516-09-21 Liste des chèques émis au mois d'août 2021

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE la liste des chèques émis au cours du mois d'août 2021, pour un montant de 537 575,25\$, incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui délégrant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est approuvée (annexe « *Liste des chèques et retraits – Août 2021* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-261 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant 5 453,70\$ (divers postes budgétaires) pour le mois d'août 2021, soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 517-09-21 Dépôt de la liste de la correspondance - Suivi

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE la liste de la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe « *Liste de la correspondance – Septembre 2021* »).

ADOPTÉE

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l’Agriculture, des Pêcheries et de l’Alimentation du Québec a lancé un second appel de projets à l’intention des municipalités, des regroupements de municipalités, des arrondissements et des communautés autochtones afin qu’ils soumettent des projets pour la réalisation de Plans de développement de communautés nourricières ;

CONSIDÉRANT QUE les porteurs de projet dont les propositions seront retenues pourront profiter d’une aide financière pouvant atteindre 50 % des dépenses admissibles jusqu’à concurrence de 40 000,00\$ ;

CONSIDÉRANT QUE, selon le ministère de l’Agriculture, des Pêcheries et de l’Alimentation du Québec, les MRC du Québec ne sont pas admissibles à ce programme, le tout tel qu’il appert du courriel transmis au commissaire au développement agricole et agroalimentaire par l’équipe PDCN du ministère de l’Agriculture, des Pêcheries et de l’Alimentation du Québec le 2 août 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE, par le biais de ce même courriel, le ministère de l’Agriculture, des Pêcheries et de l’Alimentation du Québec a informé la MRC des Maskoutains, qu’il ne considérait pas une MRC comme un regroupement de municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE les MRC regroupent toutes les municipalités locales d’un même territoire d’appartenance formant une entité administrative qui est une municipalité au sens de la Loi sur l’organisation territoriale municipale (RLRQ, c. 0-9) et de la Loi sur l’Aménagement et l’urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), constituées par le gouvernement du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE les MRC ont été créées, entre autres, pour faciliter la mise en commun des services et la gestion des décisions régionales qui influent sur plusieurs municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place d’un plan de développement d’une communauté nourricière permettrait la réalisation de projets favorisant l’accès à des aliments sains pour les citoyens ainsi que le développement d’une offre alimentaire locale qui tend vers un modèle plus durable pour l’ensemble de la MRC des Maskoutains ;

CONSIDÉRANT QUE cette démarche pourrait contribuer à la réalisation des Plans de développement de la zone agricole des MRC ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l’Agriculture, des Pêcheries et de l’Alimentation du Québec n’indique nulle part dans son programme de financement qu’une MRC ne peut pas être un organisme reconnu à cet effet et que les Plans de développement de communautés nourricières doivent être réalisés par un regroupement de municipalités ;

CONSIDÉRANT la demande d’appui de la MRC des Maskoutains ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie la MRC de Maskoutains dans sa demande au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec de revoir sa position vis-à-vis l'appel de projets pour le soutien aux plans de développement de communautés nourricières afin de permettre aux MRC d'être admissibles au programme ;

QUE copie de la présente résolution soit transmise au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, à la MRC des Maskoutains, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et aux députés provinciaux du territoire.

ADOPTÉE

13 517.2-09-21

Appui au Plan stratégique ARTM – Résolution concernant le plan stratégique de développement du transport collectif de l'autorité régionale de transport métropolitain (ARTM)

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) adoptait son Plan stratégique de développement du transport collectif (PSD) 2021-2035 à sa séance du 15 avril 2021 et le transmettait au gouvernement du Québec et à la Communauté métropolitaine de Montréal, en vue de son approbation ;

CONSIDÉRANT QUE le 16 août 2021, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation transmettait à l'ARTM son avis sur le PSD ;

CONSIDÉRANT QUE l'avis gouvernemental sur le PSD qui indique que L'ARTM devra s'assurer que le PSD intègre une priorisation des projets qui mise avant tout sur l'optimisation des équipements et des infrastructures de transport existants et qui inclut un cadre financier détaillé ;

CONSIDÉRANT QUE cette priorisation des projets du PSD est motivée par l'orientation gouvernementale contenue au document Orientations du gouvernement en matière d'aménagement – Pour un aménagement concerté du territoire (Québec. 1994), ou il est énoncé que le gouvernement s'attend à une planification des transports répondant à l'orientation suivante : préserver les infrastructures de transport, maintenir un service adéquat à l'usager et soutenir le développement socio-économique des différentes régions du Québec en optimisant les acquis des différents modes de transport ;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse technique réalisée par la couronne Nord dans son mémoire sur le projet de PSD a confirmé de manière objective et indiscutable que :

- Le niveau de desserte en transport collectif sur la couronne Nord est devenu un frein à son développement et que, en conséquence, il nuit à l'objectif d'améliorer la compétitivité et l'attractivité de la CMM ;
- La couronne Nord ne compte aucun réseau de transport collectif structurant permettant de se déplacer sur l'ensemble de son territoire, et ce principalement dans l'axe est-ouest ;

CONSIDÉRANT QUE tel que mentionné au mémoire de la TPÉCN, il est essentiel que la priorisation dans les projets du PSD se fasse en fonction :

- Du rééquilibrage des infrastructures et des services pour assurer l'équité entre tous les citoyens du Grand Montréal, la couronne Nord étant actuellement défavorisée;
- De leur performance environnementale en termes de réduction des GES;
- De la réduction du temps de congestion réel dans chacun des secteurs;
- De leur capacité à stimuler l'attractivité et la compétitivité du Grand Montréal par rapport aux autres régions métropolitaines nord-américaines, mais aussi par rapport aux régions limitrophes à la CMM (la troisième couronne);

CONSIDÉRANT QUE la mise en place de réseaux de transports collectifs structurants, efficaces et performants est un chantier prioritaire pour relever les défis environnementaux, économiques et sociaux auxquels nos communautés sont confrontées ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la MRC Les Moulins signifie son appui au PSD adopté le 15 avril 2021 par l'ARTM et sa mise en œuvre dès 2022 ;

QUE sur le plan des interventions, la MRC Les Moulins demande à ce que le PSD maintienne les priorités identifiées par la TPÉCN, à savoir :

- La réalisation des projets de rattrapage identifiés dans son mémoire, dont la mise en place sur le réseau autoroutier existant (A-13, A-15, A-19, A-25, A-40, A-640) de voies réservées pour les autobus et le covoiturage et de stationnements incitatifs permettant d'optimiser le transport des personnes dans ces infrastructures de transport, de réduire la congestion routière et de soutenir le développement socio-économique de la couronne Nord;
- La réalisation des projets inscrits au PDI d'exo dont les projets d'amélioration du réseau actuel de train de banlieue de même que la bonification de l'offre de services de la Ligne de Mascouche, notamment d'évaluer la faisabilité d'y implanter un mode compatible avec le REM;
- La réalisation des études suivantes :
  - Mode de transport collectif structurant de type REM dans l'axe de l'A-640 ;
  - Prolongement du REM de Pointe-aux-Trembles jusqu'à la gare de Mascouche en empruntant l'emprise ferroviaire actuelle au centre de l'A-640 ;
  - Prolongement du REM de Laval jusqu'à la couronne Nord, dans le secteur de Boisbriand;
  - Prolongement du REM jusqu'à la zone aéroportuaire de Mirabel.

QUE la conclusion d'un pacte fiscal sur 10 ans avec les gouvernements fédéral et provincial, en appui aux municipalités, est prioritaire et nécessaire à la mise en œuvre du PSD et à l'atteinte de nos objectifs communs en mobilité durable dans le cadre de la lutte aux changements climatiques.

QUE la présente résolution soit et est transmise à l'ARTM, aux MRC de la couronne Nord et aux députés provinciaux du territoire.

ADOPTÉE

13 517.3-09-21 Participation à la Fête des récoltes organisée par la SODAM

CONSIDÉRANT la Fête des récoltes organisée par la SODAM qui se tiendra samedi le 25 septembre 2021 à compter de 13 h 00 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins juge pertinent de participer à cet événement par la tenue d'un kiosque;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise la tenue d'un kiosque lors de la Fête des récoltes organisée par la SODAM qui se tiendra samedi le 25 septembre 2021, au coût de 30,00\$.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-262 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 30,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2110-311 « *Frais de représentation* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 518-09-21 Rapport de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins suite à la rencontre du 2 septembre 2021 et le dépôt de la liste des sujets discutés lors de cette rencontre;

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins, suite à la rencontre dudit comité le 2 septembre 2021 soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la liste des sujets discutés lors de ladite rencontre, soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

13 519-09-21 Rapport du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins suite à la rencontre tenue le 14 septembre 2021 et le dépôt de la liste des sujets discutés lors de cette rencontre;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins, suite à la rencontre dudit comité le 14 septembre 2021, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la liste des sujets discutés lors de ladite rencontre, soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

13 520-09-21 Rapport de la présidente du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal de la présidente du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins suite à la rencontre tenue le 21 septembre 2021 et le dépôt de la liste des sujets discutés lors de cette rencontre;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal de la présidente du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins, relativement à la rencontre dudit comité le 21 septembre 2021, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.



QUE la liste des sujets discutés lors de ladite rencontre, soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

13 521-09-21

Autorisation de paiement à SSQ, Société d'assurance-vie, Régime complémentaire de retraite (RCR) RAIM / MRC Les Moulins, pour les frais administratifs du régime de retraite de 2020

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de rembourser la caisse du Régime complémentaire de retraite des employés de la RAIM/MRC Les Moulins relativement aux dépenses relatives aux frais administratifs du régime de retraite de 2020 ;

CONSIDÉRANT la facture datée du 9 août 2021 transmise par madame Joannie Paquette, chef de division, régimes de retraite, au montant de 40 124,54\$, excluant les taxes;

Il est proposé par monsieur Simon Paquin, appuyé par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à SSQ Société d'assurance-Vie, Régime complémentaire de retraite (RCR) des employé(es) de la RAIM et MRC Les Moulins, un montant de 40 124,54\$, excluant les taxes, représentant le montant dû par la MRC Les Moulins relativement aux dépenses relatives aux frais administratifs du régime de retraite de 2020.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-263 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 40 124,54\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-419 « *Services professionnels* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 522-09-21

Dépôt du Rapport d'activités 2021 du Festival régional Grande Tribu et autorisation de paiement à la Société de développement et d'animation de Mascouche (SODAM)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 435-02-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté de soutenir, pour une durée de trois années consécutives (2020-2021-2022), le développement du Festival régional Grande Tribu ;

CONSIDÉRANT QUE la Société de développement et d'animation de Mascouche (SODAM) a transmis à la MRC Les Moulins le rapport d'activités 2021 du Festival régional Grande Tribu ;

CONSIDÉRANT QUE le dépôt du Rapport d'activités 2021 du Festival régional Grande Tribu, il y a lieu d'autoriser le paiement du deuxième versement d'une somme de 5 000,00\$ à la Société de développement et d'animation de Mascouche (SODAM) ;

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC prenne acte du dépôt du Rapport d'activités 2021 du Festival régional Grande Tribu et qu'il autorise le paiement du deuxième versement pour l'année 2021 d'une somme de 5 000,00\$ à la Société de développement et d'animation de Mascouche (SODAM).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-264 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 5 000,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2622-987 « *Festival Grande Tribu* », soit et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 523-09-21 Dépôt de l'Étude d'opportunité pour l'implantation d'un spa familial sur le territoire de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 900-11-20 le conseil de la MRC Les Moulins a octroyé un mandat à la firme LJM Conseil, pour la réalisation d'une étude d'opportunité pour l'implantation d'un spa familial sur le territoire de la MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT QUE la firme LJM Conseil a transmis à la MRC Les Moulins l'étude d'opportunité pour l'implantation d'un spa familial sur le territoire de la MRC Les Moulins ;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins prenne acte du dépôt de l'Étude d'opportunité pour l'implantation d'un spa familial sur le territoire de la MRC Les Moulins réalisée par la firme LJM Conseil.

ADOPTÉE

13 524-09-21 Autorisation de procéder au lancement de l'appel de projets du programme de relance commerciale touristique

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 13 286-05-21, le conseil de la MRC Les Moulins a approuvé le document intitulé *Programme de relance commerciale touristique* et le *Formulaire de demande*;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 13 287-05-21, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le comité d'évaluation et de recommandation en lien avec le *Programme de relance commerciale touristique* ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le lancement de l'appel de projets du programme de relance commerciale touristique soit et est autorisé.

ADOPTÉE

13 525-09-21 Nomination du comité d'évaluation des projets présentés dans le cadre de l'appel de projets touristiques 2022

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 13 463-08-21, le conseil de la MRC Les Moulins a approuvé le Guide du demandeur (incluant le formulaire de demande) pour l'appel de projets touristiques 2022 et la Grille du jury ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 13 463-08-21, le conseil de la MRC Les Moulins a également autorisé le lancement de l'appel de projets touristiques 2022 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mettre en place un comité d'évaluation des projets présentés dans le cadre de l'appel de projets touristiques 2022 ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le comité d'évaluation des projets présentés dans le cadre de l'appel de projets touristiques 2022 soit composé des personnes suivantes : mesdames Renée Chartier, représentante du comité consultatif économique (CCE) et Elaine Desjardins, représentante de Tourisme Lanaudière ainsi que monsieur Bruno Bellerose, représentant de l'ancien conseil d'administration de Tourisme des Moulins.

ADOPTÉE

13 526-09-21 Nomination au comité consultatif économique (CCE) de la MRC Les Moulins (secteur éducation)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 753-01-19, le conseil de la MRC Les Moulins a créé le comité consultatif économique en lien avec le comité de développement économique et touristique ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un représentant au comité consultatif économique (CCE) en remplacement de monsieur Jean-François Collard, secteur éducation, qui n'est plus disponible ;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Louis Garceau, soit et est nommé représentant au comité consultatif économique (CCE) de la MRC Les Moulins dans le secteur éducation en remplacement de monsieur Jean-François Collard pour compléter la durée de son mandat, soit jusqu'au 31 décembre 2022.

QUE les membres du conseil remercient monsieur Jean-François Collard pour son implication au sein du comité consultatif économique.

ADOPTÉE

13 527-09-21 Autorisation de signature – Entente 2021-2022 entre la MRC Les Moulins et Futurpreneur Canada

CONSIDÉRANT la compétence de la MRC Les Moulins en matière de développement économique;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser la signature d'une nouvelle entente entre Futurpreneur Canada et la MRC Les Moulins;

Il est proposé par monsieur Serge Gagnon, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le préfet et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, une entente avec Futurpreneur Canada.

ADOPTÉE

13 528-09-21 Autorisation de signature – Entente entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Factum Santé et Médecine Sportive dans le cadre du Fonds Jeunes Promoteurs et autorisation de paiement

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 102-08-19, le conseil de la MRC Les Moulins a constitué le Fonds Jeunes Promoteurs (FJP);

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 12 285-11-19 du conseil de la MRC Les Moulins a approuvé le document intitulé : *Politique du Fonds Jeunes Promoteurs (FJP)*;

CONSIDÉRANT l'entente entre la MRC Les Moulins et Futurpreneur Canada;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Factum Santé et Médecine Sportive inc., est admissible au Fonds Jeunes Promoteurs (FJP) de la MRC Les Moulins pour son projet, jusqu'à concurrence de 6 000,00\$;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins déclare l'admissibilité de l'entreprise Factum Santé et Médecine Sportive inc., au Fonds Jeunes Promoteurs (FJP) de la MRC Les Moulins.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Les Moulins, à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, une convention entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Factum Santé et Médecine Sportive inc., relativement au Fonds Jeunes Promoteurs (FJP).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise une subvention jusqu'à concurrence de 6 000,00\$, excluant les taxes, le tout, selon les paramètres de la *Politique du Fonds Jeunes Promoteurs (FJP)*.

QUE le directeur général se

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-265 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant maximum de 6 000,00\$ excluant les taxes, «*Fonds Jeunes Promoteurs*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 529-09-21

Autorisation de signature – Entente entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Agrumes & Melons dans le cadre du Fonds Jeunes Promoteurs et autorisation de paiement

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 102-08-19, le conseil de la MRC Les Moulins a constitué le Fonds Jeunes Promoteurs (FJP);

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 12 285-11-19 du conseil de la MRC Les Moulins a approuvé le document intitulé : *Politique du Fonds Jeunes Promoteurs (FJP)*;

CONSIDÉRANT l'entente entre la MRC Les Moulins et Futurpreneur Canada;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Agrumes & Melons Inc. est admissible au Fonds Jeunes Promoteurs (FJP) de la MRC Les Moulins pour son projet, jusqu'à concurrence de 6 000,00\$;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins déclare l'admissibilité de l'entreprise Agrumes & Melons Inc. au Fonds Jeunes Promoteurs (FJP) de la MRC Les Moulins.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Les Moulins, à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, une convention entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Agrumes & Melons Inc., relativement au Fonds Jeunes Promoteurs (FJP).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise une subvention jusqu'à concurrence de 6 000,00\$, excluant les taxes, le tout, selon les paramètres de la *Politique du Fonds Jeunes Promoteurs (FJP)*.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-266 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant maximum de 6 000,00\$ excluant les taxes, «*Fonds Jeunes Promoteurs*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 530-09-21

Autorisation de signature – Convention d'incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l'entreprise 9424-2526 Québec inc. (21 Technico)

CONSIDÉRANT la convention d'incubation pour InnoHub la Centrale à intervenir avec l'entreprise 9424-2526 Québec inc. (21 Technico) ;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Claude Robichaud, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Les Moulins, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, la convention d'incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l'entreprise 9424-2526 Québec inc. (21 Technico).

ADOPTÉE

13 531-09-21

Préavis de l'entreprise Siga Automation et autorisation de signer un addenda

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 13 097-02-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention d'incubation pour InnoHub La Centrale intervenue avec l'entreprise Siga Automation ;

CONSIDÉRANT l'avis écrit daté du 12 août 2021 du président de l'entreprise Siga Automation ;

CONSIDÉRANT QUE le Chargé de projet - InnoHub La Centrale a été avisé verbalement, avant le 1<sup>er</sup> août 2021, par le président de l'entreprise Siga Automation, de son intention de mettre fin à sa location de l'un des locaux loués ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser la signature d'un addenda à la convention d'incubation ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins prenne acte de l'avis écrit daté du 12 août 2021 de l'entreprise Siga Automation informant la MRC Les Moulins de son intention de mettre fin à sa location de l'un des locaux loués à la fin du mois d'août 2021.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte que la location de l'un des locaux loués à l'entreprise Siga Automation prenne fin à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021, considérant que le Chargé de projet - InnoHub La Centrale a été avisé verbalement, avant le 1<sup>er</sup> août 2021, par le président de ladite, de son intention à cet effet.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, un addenda à la convention d'incubation entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Siga Automation.

ADOPTÉE

13 532-09-21

Autorisation de signature – Convention entre la MRC Les Moulins et l’entreprise VGAM Biosciences inc. relativement au Fonds d’aide à l’innovation (FAI) pour les « incubés » d’InnoHub La Centrale et autorisation de paiement

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 13 440-06-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention d’incubation entre la MRC Les Moulins et l’entreprise VGAM Biosciences inc. ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 610-11-18, le conseil de la MRC Les Moulins a approuvé le document intitulé *Programme d’aide à l’innovation* pour InnoHub La Centrale et par la résolution numéro 13 471-08-21, ledit programme révisé a été approuvé ;

CONSIDÉRANT QUE l’entreprise VGAM Biosciences inc. est admissible au *Programme d’aide à l’innovation* de la MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT QUE l’entreprise VGAM Biosciences inc. désire s’adjoindre des expertises externes dans le cadre de son processus de démarrage à l’incubateur InnoHub La Centrale ;

CONSIDÉRANT l’offre de service déposée à l’entreprise VGAM Biosciences inc. par madame Sabine Kerner via l’Association pour le développement de la recherche et de l’innovation du Québec (ADRIQ), au montant de 5 250,00\$, excluant les taxes ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins déclare l’admissibilité de l’entreprise VGAM Biosciences inc. au *Programme d’aide à l’innovation* InnoHub La Centrale.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, une convention entre la MRC Les Moulins et l’entreprise VGAM Biosciences inc. relativement au Fonds d’aide à l’innovation (FAI) pour les « incubés » d’InnoHub La Centrale.

QUE la subvention soit versée selon les modalités suivantes : le versement de 3 937,50\$ sera effectué au terme du mandat après la présentation d’un rapport final et de la preuve de paiement des honoraires.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-267 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant ne dépassant pas 3 937,50\$, excluant les taxes, « *Fonds d’aide à l’innovation (FAI)* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 533-09-21

Prolongation du mandat pour des services professionnels de mentorat

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 173-09-19 le conseil de la MRC Les Moulins a mandaté madame Suzanne Dauphin pour des services professionnels de mentorat d’affaires pour une durée d’un an, et ce, pour un montant ne dépassant pas 41 200,00\$, excluant les taxes ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 783-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté de prolonger, aux mêmes conditions et modalités, le mandat de madame Suzanne Dauphin pour des services professionnels de mentorat d’affaires jusqu’au 31 janvier 2021, et ce, sans augmenter le coût maximum du mandat initial octroyé par la résolution numéro 12 173-09-19 ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 13 124-02-21, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté de prolonger, aux mêmes conditions et modalités, le mandat de madame Suzanne Dauphin pour des services professionnels de mentorat d'affaires jusqu'au 30 août 2021, et ce, sans augmenter le coût maximum du mandat initial octroyé par la résolution numéro 12 173-09-19 ;

CONSIDÉRANT QUE la durée du mandat susmentionné est expirée, mais que le montant maximum de 41 200,00\$, excluant les taxes, n'a pas été atteint ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins souhaite prolonger le service de mentorat jusqu'au 31 décembre 2021, sans toutefois augmenter le coût du mandat initial ;

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte de prolonger, aux mêmes conditions et modalités, le mandat de madame Suzanne Dauphin pour des services professionnels de mentorat d'affaires jusqu'au 31 décembre 2021, et ce, sans augmenter le coût maximum du mandat initial octroyé par la résolution numéro 12 173-09-19.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, tout document requis pour donner effet à la présente résolution, le cas échéant.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le paiement à madame Suzanne Dauphin, de ses honoraires professionnels, au fur et à mesure de l'accomplissement de son mandat et après réception de factures, et ce jusqu'à concurrence du coût maximum du mandat initial octroyé par la résolution numéro 12 173-09-19.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2621-419 « *Honoraires professionnels* » le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-419 ayant déjà été émis par la résolution numéro 12 173-09-19.

ADOPTÉE

13 534-09-21

Dépôt du Mémoire de la MRC Les Moulins portant sur le plan d'action en entrepreneuriat 2022-2025

CONSIDÉRANT le Mémoire joint en annexe à la présente résolution, portant sur le plan d'action en entrepreneuriat 2022-2025, préparé avec la participation du comité Accès entreprise Québec (AEQ) de la MRC Les Moulins, composé de personnes issues de l'entreprise privée, de l'économie sociale, du communautaire, de l'enseignement primaire, secondaire et collégial, de l'institutionnel et du municipal, lequel apporte un éclairage sur de multiples facettes et apporte des propositions concrètes et réalistes pour soutenir l'entrepreneuriat, l'entrepreneur et l'entreprise;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le Mémoire de la MRC Les Moulins portant sur le plan d'action en entrepreneuriat 2022-2025, joint en annexe à la présente résolution, soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé et accepté pour dépôt.

ADOPTÉE

13 535-09-21

Dépôt d'une lettre signée par le directeur général de la MRC Les Moulins, adressée au ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI), portant sur la gestion des pardons de prêts et le suivi des dossiers au Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes (PAU-PME)

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de déposer une lettre signée par le directeur général de la MRC Les Moulins, adressée au ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI), portant sur la gestion des pardons de prêts et le suivi des dossiers au Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes (PAU-PME) ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins prenne acte de la lettre datée du 7 septembre 2021 signée par le directeur général de la MRC Les Moulins, adressée au ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI), portant sur la gestion des pardons de prêts et le suivi des dossiers au Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes (PAU-PME), laquelle est jointe en annexe à la présente résolution et que cette lettre soit acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

13 536-09-21

Site Internet de la MRC Les Moulins – Achat d'une banque d'heures pour l'optimisation du site, l'ajout de certaines fonctionnalités et l'amélioration des pages relatives aux services

CONSIDÉRANT les besoins de la MRC Les Moulins pour son site internet ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise Tollé Agence Marketing, datée du 9 septembre 2021, au montant de 12 000,00\$, excluant les taxes, pour une banque heures pour l'optimisation du site, l'ajout de certaines fonctionnalités et l'amélioration des pages relatives aux services ;

Il est proposé par monsieur Serge Gagnon, appuyé par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte l'offre de service datée du 9 septembre 2021 de l'entreprise Tollé Agence Marketing, proposant une banque heures pour l'optimisation du site, l'ajout de certaines fonctionnalités et l'amélioration des pages relatives aux services du site Internet de la MRC Les Moulins, au montant de 12 000,00\$, excluant les taxes.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, tout document requis pour donner effet à la présente résolution, le cas échéant.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-268 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 10 000,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-419 «*Services professionnels*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-268.1 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 2 000,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2622-341 «*Tourisme/Publicité-information* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE



13 537-09-21

Autorisation de signature – Addenda à l’Entente de compensation suite à des travaux d’aménagement, de retrait d’obstructions, de gestion de l’érosion et d’affaissement de talus dans un affluent du cours d’eau Ouimet-Gascon dans le secteur de la rue de La Coulée et de Place de Gryon à Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 10 935-06-17, le conseil de la MRC Les Moulins a octroyé un mandat pour des travaux d’aménagement, de retrait d’obstructions, de gestion de l’érosion et d’affaissement de talus dans un affluent du cours d’eau Ouimet-Gascon dans le secteur de la rue de la Coulée et de Place de Gryon à Terrebonne ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des travaux susmentionnés, des travaux de déplacement de ligne électrique ont été effectués et un arbre a dû être coupé ;

CONSIDÉRANT QU’afin de contrer les désagréments de cette coupe, le conseil de la MRC Les Moulins a, par sa résolution numéro 11 310-04-18, autorisé la signature d’une entente de compensation pour fournir des boutures de saule au propriétaire touché par lesdits désagréments ;

CONSIDÉRANT QUE lesdites boutures n’ont pas donné le résultat espéré, le conseil de la MRC Les Moulins souhaite conclure un addenda à l’entente susmentionnée afin de remplacer les boutures par trois (3) arbres ;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par monsieur Yan Maisonneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, un addenda à l’Entente de compensation afin de remplacer les boutures par trois (3) arbres, le tout, dans le but de compenser la coupe d’un arbre lors des travaux d’aménagement, de retrait d’obstructions, de gestion de l’érosion et d’affaissement de talus dans un affluent du cours d’eau Ouimet-Gascon dans le secteur de la rue de La Coulée et de Place de Gryon à Terrebonne.

ADOPTÉE

13 538-09-21

Autorisation de paiement à l’entreprise Les Excavations F. Longpré Ltée - Travaux pour le retrait d’une obstruction sur le cours d’eau Cabane Ronde à Mascouche

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 13 343-05-21 le conseil de la MRC Les Moulins a octroyé un mandat à l’entreprise Les Excavations F. Longpré Ltée, pour un montant de 13 350,00\$, excluant les taxes, pour la réalisation de travaux de retrait d’obstruction sur le cours d’eau Cabane Ronde à Mascouche;

CONSIDÉRANT la facture de l’entreprise susmentionnée, datée du 12 juillet 2021, au montant de 13 350,00\$, excluant les taxes ;

CONSIDÉRANT l’état d’avancement du mandat susmentionné et la recommandation de paiement de madame Amélie Parmentier, directrice de l’environnement et du développement durable, datée du 3 août 2021 ;

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le paiement d'un montant de 13 350,00\$, excluant les taxes, à l'entreprise Les Excavations F. Longpré Ltée pour des travaux pour le retrait d'une obstruction sur le cours d'eau Cabane Ronde à Mascouche, le tout, conformément à la facture datée du 12 juillet 2021 et équivalant à l'état d'avancement du mandat pour la réalisation de travaux de retrait d'une obstruction sur le cours d'eau Cabane Ronde à Mascouche.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2460-420, « *Entretien Cours d'eau* », le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-179 ayant déjà été émis par la résolution numéro 13 343-05-21.

ADOPTÉE

13 539-09-21 Colloque virtuel de l'Association des Aménagistes régionaux du Québec (AARQ) du 19 au 21 octobre 2021

CONSIDÉRANT la tenue du colloque de l'Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ) du 19 au 21 octobre 2021 ;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE mesdames Chantal Laliberté et Judith Godin, soient et sont autorisées à assister au colloque de l'Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ) du 19 au 21 octobre 2021, au montant de 180,00\$ pour deux (2) personnes. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-269 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 180,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2610-312 « *Congrès-colloques* », soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 540-09-21 Dépôt du Mémoire de la MRC Les Moulins sur la Stratégie nationale d'urbanisme et d'aménagement des territoires (SNUAT)

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins souhaite déposer un mémoire dans le cadre de la consultation de la stratégie nationale d'urbanisme et d'aménagement des territoires (SNUAT) ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le Mémoire de la MRC Les Moulins joint en annexe à la présente résolution, soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé et accepté pour dépôt dans le cadre de la consultation de la stratégie nationale d'urbanisme et d'aménagement des territoires (SNUAT).

ADOPTÉE

13 541-09-21 Adoption du registre des projets 2020-2021 du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 531-09-18, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'une entente de délégation concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF), du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) dans la région de Lanaudière ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matawinie est responsable de la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2021, pour la région de Lanaudière ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a indiqué, par écrit, que les MRC pourront maintenir les Tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (GIRT) en place même si le renouvellement du programme n'est pas officialisé ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a indiqué, par écrit, que les sommes résiduelles du budget 2020-2021 du PADF pourront servir à supporter les activités de la Table GIRT au-delà du 31 mars 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE la date de transmission du bilan annuel 2020-2021 au MFFP, comprenant le registre des projets 2020-2021, a été repoussée au 30 septembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des projets 2021 totalisant une contribution du PADF de 374 070,28\$ ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'adoption d'un registre des projets 2020-2021 du PADF ;

Il est proposé par monsieur Yan Maisonneuve, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins adopte le registre des projets 2020-2021 du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) de la région de Lanaudière joint en annexe à la présente résolution, le tout, dans le cadre de l'entente de délégation concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des Forêts (PADF), du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs dans la région de Lanaudière.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le dit registre des projets 2020-2021 du PADF.

QUE la présente résolution et la copie signée du registre soient transmises à la MRC de Matawinie ainsi qu'au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP).

ADOPTÉE

13 542-09-21

Adoption du bilan (rapport financier) 2020-2021 du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 531-09-18, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'une entente de délégation concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF), du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) dans la région de Lanaudière ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matawinie est responsable de la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2021, pour la région de Lanaudière ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a indiqué, par écrit, que les MRC pourront maintenir les Tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (GIRT) en place même si le renouvellement du programme n'est pas officialisé ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a indiqué, par écrit, que les sommes résiduelles du budget 2020-2021 du PADF pourront servir à supporter les activités de la Table GIRT au-delà du 31 mars 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE la date de transmission du bilan annuel 2020-2021 au MFFP, comprenant le rapport financier 2020-2021, a été repoussée au 30 septembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter le bilan (rapport financier) 2020-2021 du PADF ;

CONSIDÉRANT QUE le bilan (rapport financier) respecte les dispositions prévues au cadre normatif du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) et prévoit des dépenses totalisant 379 165,22\$ pour la période 2020-2021 ;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins adopte le bilan (rapport financier) 2020-2021 du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) de la région de Lanaudière tel que présenté au tableau joint en annexe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, le tout, dans le cadre de l'entente de délégation concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des Forêts (PADF), du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs dans la région de Lanaudière.

QUE la présente résolution soit transmise à la MRC de Matawinie ainsi qu'au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP).

ADOPTÉE

13 543-09-21

Organisation de la Virée Agro

CONSIDÉRANT l'événement La Virée agro qui se tiendra le 21 octobre 2021 sur le territoire de la MRC Les Moulins et de la MRC de L'Assomption ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins souhaite participer en offrant des repas de type «boîte à lunch» aux participants;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise l'achat de repas de type « boîte à lunch » du restaurant Bâtiment B qui seront offerts aux participants de la Virée Agro qui se tiendra le 21 octobre 2021 sur le territoire de la MRC Les Moulins et de la MRC de L'Assomption, pour un montant ne dépassant pas 500,00\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-270 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant ne dépassant pas 500,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2610-418 «*Honoraires professionnel* », soit et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 544-09-21

Examen et approbation du règlement numéro 1001-335 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'agrandir les limites de la zone 8870-51 et d'en modifier la grille des usages et des normes pour le projet d'agrandissement de la place commerciale sise au 6160 rue Rodrigue (secteur La Plaine)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation, le règlement 1001-335 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'agrandir les limites de la zone 8870-51 et d'en modifier la grille des usages et des normes pour le projet d'agrandissement de la place commerciale sise au 6160 rue Rodrigue (secteur La Plaine);

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement 1001-335 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'agrandir les limites de la zone 8870-51 et d'en modifier la grille des usages et des normes pour le projet d'agrandissement de la place commerciale sise au 6160 rue Rodrigue (secteur La Plaine).

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

13 545-09-21

Examen et approbation du règlement numéro 1005-042 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1005 afin de réviser certains travaux et ouvrages assujettis ainsi que certains secteurs d'application

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation, son règlement numéro 1005-042 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1005 afin de réviser certains travaux et ouvrages assujettis ainsi que certains secteurs d'application;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Il est proposé par monsieur Yan Maisonneuve, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1005-042 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1005 afin de réviser certains travaux et ouvrages assujettis ainsi que certains secteurs d'application.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

13 546-09-21

Examen et approbation du règlement numéro 1004-2-005 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement sur les permis et certificats afin d'assurer sa concordance au règlement relatif à la citation des biens et immeubles patrimoniaux ainsi qu'au règlement sur les PIIA

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation, son règlement numéro 1004-2-005 modifiant le règlement sur les permis et certificats afin d'assurer sa concordance au règlement relatif à la citation des biens et immeubles patrimoniaux ainsi qu'au règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par monsieur Yan Maisonneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1004-2-005 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement sur les permis et certificats afin d'assurer sa concordance au règlement relatif à la citation des biens et immeubles patrimoniaux ainsi qu'au règlement sur les PIIA.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

Période de questions

Une période de questions est mise à la disposition du public et des membres du conseil. Aucune question du public et aucune question des membres du conseil.

13 547-09-21

Clôture de la séance

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

---

Guillaume Tremblay, préfet

---

Martine Baribeau, avocate  
Directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe